

# CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 18,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	8 deg. dessus zéro.	59 degrés.	700 millimètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
5 heures 7 m.	11 heu. 59 m.	6 heu. 54 m.	Plaine lune.		17

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2°.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département  
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.  
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

## AVIS.

Les ateliers de notre imprimeur étant fermés demain, jour de Pâques, le Censeur ne paraîtra pas.

Lyon, 18 avril 1840.

CHAMBRE DES PAIRS. — SÉANCES DES 15 ET 16.

A la vue d'un ministère qui, à son avènement, a habilité les mots de conciliation, de transaction, notre vieille pairie a tressailli; elle s'est sentie froissée. Le ministère n'a cependant prononcé que des paroles vides de sens, auxquelles il n'attache pas une importance réelle; mais, après avoir épousé chaudement toutes les passions réactionnaires de la cour, après s'être faite l'instrument docile des envahissements successifs opérés pour le compte de la prérogative royale, elle ne sait comment changer de rôle; elle cherche à raviver des querelles mal éteintes. Aussi écoute-t-elle avec complaisance tous les orateurs qui ont quelques attaques à lancer au ministère.

En général, MM. les pairs sont fort sobres de leurs paroles; c'est une habitude prise par eux de voter en quelque sorte sans discussion tous les crédits demandés pour le service de la police. Cette année, la pairie se montre verbeuse et tracassière. Voilà trois séances qu'elle consacre à entendre des explications déjà données à la chambre des députés, et nous ne savons pas encore si elle a prononcé la clôture à la fin de la troisième séance. Comment votera-t-elle? ceci n'est pas douteux. Elle n'ira pas se heurter brutalement contre le ministère, le forcer à la retraite; elle sait trop sa faiblesse; les surexcitations des pamphlets oratoires de plusieurs de ses membres, ses affections pour M. Molé et la cour n'iront pas jusqu'à un vote hostile.

On veut seulement ébranler le ministère, l'effrayer même pour le cas où il voudrait réaliser quelques promesses faites à la gauche. On lui crée des obstacles pour le réduire à l'impuissance, et, cette impuissance une fois constatée, ce ne sera pas un vote de la pairie qui le culbutera, mais la volonté royale.

M. Mérilhou s'est fait le champion de la résistance; oublieux de ses antécédents, il a été assez imprudent pour reprocher à M. Thiers ses variations. Certes, celles du président du conseil sont notables; mais elles ne sont pas immorales au même degré que celles de M. Mérilhou, ancien carbonaro et défenseur de Bories, de M. Mérilhou, signataire du compte-rendu et maintenant conservateur. Dans son discours de la séance du 16, le pair renégat s'est principalement occupé des sociétés secrètes; il en a fait un tableau fort sombre; il a formellement annoncé que, dans son rapport sur l'affaire du 12 mai, il n'avait pas indiqué toute l'étendue du danger.

Déjà ce rapport a été taxé d'exagération, déjà on a vu la haine s'y dévoiler outre mesure. Que dirons-nous de la péroraison de M. Mérilhou? qui le renseigne sur des faits qui sont du domaine de la police? qui lui donne des détails sur la situation actuelle des partis? Nous pensions, nous, que les fonctions de pair de France et de conseiller à la cour de cassation suffisaient pour occuper l'un des hommes les moins actifs de la pairie et de la cour où il siège. Com-

## M. Bouillier.

COURS DE PHILOSOPHIE MODERNE.

DESCARTES.

(Fin.)

Nous allons terminer notre étude sur Descartes par l'exposé des principales objections que ses contemporains lui opposèrent et des persécutions qui s'élevèrent contre le cartésianisme après la mort de Descartes. Meusnier, comme nous l'avons déjà dit, fut l'intermédiaire par lequel ces objections lui arrivaient jusqu'au fond de la Hollande; dans son ardeur même à propager le cartésianisme, il les suscitait afin de les détruire et de faire ressortir davantage l'excellence de la philosophie de son maître.

Le premier adversaire remarquable qui entre en lice est le grand Arnaud. Sa critique est bienveillante; il adopte une partie des principes de Descartes, et donne ses objections non comme venant de lui, mais comme pouvant être opposées par d'autres philosophes; il lui fait entre autres le reproche d'avoir admis le doute absolu qui peut être dangereux pour beaucoup d'esprits. Descartes, flatté de la douceur d'Arnaud, et surtout de la coïncidence que celui-ci avait remarquée entre ses principes et ceux de saint Augustin, est plein de condescendance dans sa réplique. Il répond que ce doute peut être dangereux à certains esprits, mais qu'il ne faut cependant pas le bannir de la philosophie, ajoutant que ce doute est comme le fer et le feu qui sont dangereux dans les mains d'un enfant, mais qui peuvent être d'un grand secours dans les mains d'une personne raisonnable.

Après Arnaud paraît le fameux philosophe anglais Hobbes. Comme on connaît déjà son matérialisme et son sensualisme ardent, on peut prévoir quelle sera la nature de ses objections; elles sont multipliées et portent sur tous les points. Par la préférence, il dévoile son système tout entier; il attaque la distinction de la substance corporelle et spirituelle.

Descartes, dit-il, prouve que du fait de sa pensée résulte le fait de son existence; mais nous ne pouvons concevoir de substance qui ne soit matérielle; la pensée étant un acte, elle doit se rapporter à un sujet matériel. Descartes fait justice de cette objection; car comment, répond-il, pouvons-nous concevoir la substance, si ce n'est par les phénomènes par lesquels elle

ment peut-il joindre à tant de travaux ceux de surveillant des sociétés secrètes?

« Si vous saviez, a-t-il dit à la chambre des pairs, avec quelle persévérance les plans anciens des conspirateurs sont continués aujourd'hui, quelles combinaisons nouvelles sont venues renforcer le parti démagogique et quels auxiliaires ont mis en commun leurs ressentiments pour leur assurer le triomphe, vous sentiriez qu'il est des époques où la neutralité permise au philosophe ne l'est pas à l'homme d'état. »

Ce n'est pas le passé que M. Mérilhou éclaire par ses révélations, c'est le présent; encore une fois, où peut-il puiser de si précieux renseignements? qui les lui procure? Est-ce que par hasard il travaillerait déjà la matière d'un nouveau rapport sur des événements analogues à ceux du 12 mai? Le ministère, qui, par l'organe de M. Cousin, a déclaré que la société n'avait aucun péril à courir, aurait dû, par ses interpellations, forcer M. Mérilhou ou à se rétracter, ou à donner des preuves de ses assertions.

C'est toujours en évoquant de graves dangers qu'on veut ajourner tout progrès. Ce qu'a combattu M. Mérilhou, ce n'est pas un progrès prêt à s'accomplir, mais la possibilité de la réalisation d'un progrès. Il sait tout aussi bien que nous de quelle école sort M. Thiers; il sait aussi parfaitement qu'à ses yeux les idées ont fort peu de valeur et qu'il fait peu de cas de ses engagements. Le cabinet du 1er mars pourrait se laisser entraîner; voilà le danger que MM. les pairs veulent conjurer. Si le président du conseil voulait lutter sérieusement avec la pairie, il l'aurait bientôt réduite au silence. C'est une tactique politique étroite et puérile que de contester le talent de ses adversaires politiques; aussi, nous la repoussons formellement, et nous disons sincèrement que, dans cette difficile et longue discussion à la chambre des pairs, le ministère s'est montré habile.

M. Thiers a fait de nouveau preuve d'une grande souplesse dans l'émission de ses idées, d'une puissance oratoire incontestable. Sans se compromettre trop nettement vis-à-vis des doctrinaires, il a établi une différence saisissable entre leurs tendances et les siennes; sans démentir les assertions de M. de Broglie, il les a rectifiées de manière à rassurer quelque peu la gauche ministérielle. Pressé de divers côtés, il n'est pas sorti du cercle étroit dans lequel il s'est enfermé dans l'autre chambre. Tout cela constitue de l'habileté, du savoir-faire; mais au fond que trouvons-nous? toujours une position vide et sans consistance, toujours une discussion qui repose sur les mots bien plus que sur les choses.

M. de Broglie avait parlé de l'ajournement indéfini de la réforme électorale; M. Thiers, faisant allusion aux fréquents changements de ministère, a dit qu'il ne pouvait sur cette question prendre d'engagement que pour la session. Il y a loin de là à l'ajournement indéfini de l'orateur doctrinaire, mais il y a loin de là aussi à un engagement déterminé.

M. Thiers ajourne la réforme. Ce n'est plus une question réservée, c'est un moyen qu'il tient en sa main; il en fera usage selon les circonstances. Ce ne sera pas un principe qu'il fera prévaloir, mais un instrument dont il se ser-

se manifeste? La substance de la pensée ne peut donc pas être la même que celle du corps, puisque les phénomènes par lesquels elles se manifestent sont opposés.

A cet autre principe de Descartes, que le raisonnement seul conduit à connaître la nature des choses, Hobbes ayant objecté que le raisonnement porte sur les noms et non sur la nature des choses, Descartes répond que le raisonnement ne porte pas sur les mots, mais sur les choses représentées par les mots. Hobbes objecte encore qu'il n'y a point d'idées innées, que toutes les idées viennent des sens.

Gassendi succède à Hobbes. C'est le plus grand, le plus redoutable des adversaires de Descartes; il y a, comme on le pense, une grande analogie entre ses objections et celle du philosophe anglais; seulement il les rend plus spécieuses, et les présente avec plus d'étendue et d'esprit. Les principales portent sur la destruction de l'âme et du corps; il s'élève aussi contre le doute absolu de Descartes. N'aurait-il pas pu, dit-il, rejeter simplement les préjugés de son esprit? et fallait-il pour cela tomber dans un préjugé plus grand que tous les autres? Descartes, continue Gassendi, prouve bien qu'il pense, mais il ne prouve pas que la pensée est distincte des faits corporels; vous dites que nous pensons, mais vous ne dites pas qu'elle est la substance de la pensée et comment elle est mise au corps. Vous devriez aussi nous prouver que vous êtes capable de produire des faits intellectuels qui ne soient pas analogues à ceux des animaux. Si la matière peut penser chez les animaux, pourquoi pas davantage chez l'homme? Nous avons tiré du même fait, a répondu notre jeune professeur, une conclusion contraire à celle de Gassendi, c'est-à-dire que les animaux étant des êtres pensants, il y a en eux une substance qui est distincte de celle du corps.

Gassendi discute encore sur l'existence de Dieu, prétendant que c'est à tort que l'on considère l'existence comme une perfection; elle n'est que la condition des perfections comme des imperfections. Il s'élève aussi contre cette opinion de Descartes, qu'il faut être convaincu de l'existence de Dieu pour croire aux vérités mathématiques. Descartes a prétendu que la volonté est plus vaste que l'entendement. Gassendi avance qu'il est faux que la volonté soit supérieure à l'entendement; elle est son égale, elle ne peut se porter à aucun fait qui n'ait été prévu par l'entendement.

vira au besoin, soit pour continuer la léthargie de la gauche, soit pour tenir la royauté en respect, voire même la chambre des pairs.

Ainsi que l'a énoncé formellement un des orateurs dans la séance du 16, la réforme de la chambre des députés ébranlerait la position de la pairie. Ceci n'est pas contestable. Que l'élection purifie la chambre des députés, la renforce et lui donne de la vitalité et de l'indépendance, que pourra alors contre elle la chambre des pairs? M. d'Alton-Shée, lui, a indiqué un remède à la maladie chronique qui la mine; lui aussi est partisan de la réforme, il la veut simultanée, dans l'une et l'autre chambre, et il a eu le courage, au milieu d'une assemblée rétrograde et faible, de parler de transformation de l'institution. Dans notre conviction, le pouvoir législatif, pour bien fonctionner, n'a pas besoin d'être divisé entre deux assemblées; il faut toujours que l'un des deux se subordonne, ou alors on crée un embarras pour la fabrication des lois. Cependant, si nous sommes destinés à avoir encore long-temps et la chambre élective et la chambre des pairs fonctionnant simultanément, mieux vaudrait les avoir réformées qu'en l'état actuel.

M. Thiers, qui, pour assouplir certaines volontés de la chambre des députés, parle si fréquemment de dissolution, pourrait bien, ce nous semble, amortir un peu le zèle des Viennet et des Mérilhou, en leur indiquant la nécessité de réformer la chambre des pairs.

Cette nécessité est aussi pressante que possible. M. Villain s'est chargé de réfuter M. d'Alton-Shée; sa réfutation a été fort peu concluante.

« La pairie, a dit l'ancien ministre, est une partie de la charte. »

Mais elle était bien partie de la charte en 1830, quand on raya du nombre de ses membres les pairs de la fournée de M. de Villèle; elle faisait bien partie de la charte en 1832, quand on lui a fait voter l'abolition de l'hérédité. Dire qu'elle est inviolable comme la charte n'est donc rien prouver; la charte même n'est pas inviolable: elle peut être révisée. Notre époque ne peut plus se payer de fictions, elle n'admet pas d'inviolabilité absolue; toute inviolabilité, l'inviolabilité royale elle-même, est conditionnelle.

(Correspondance particulière du Censeur.)

AFFAIRES DE MAROC.

Les lettres de Tanger que le paquebot le *Castor* nous a apportées viennent de nous être remises, et nous nous empressons de vous adresser les nouvelles qu'elles contiennent et qui émanent d'une maison de commerce.

TANGER, le 8 avril. — Selon toutes les probabilités, l'escadre française que le consul attend depuis plus d'un mois ne tardera pas sans doute à arriver; le brick la *Flèche*, que nous avons eu pendant quelques jours sur notre rade, nous a annoncé sa venue prochaine. On dit que les vaisseaux français ont la mission de forcer l'empereur de Maroc à s'expliquer catégoriquement sur la nature de ses relations avec Abd-el-Kader, d'exiger une rupture officielle entre lui et l'émir, et de s'emparer de Tanger dans le cas où l'empereur refuserait d'obtempérer à ces conditions ou donnerait encore des réponses évasives. Cet ultimatum a été envoyé à l'empereur de Maroc par le consul français, qui n'a pas encore reçu de réponse.

Le dernier des adversaires de Descartes est le père Bourdin, jésuite. Comme il craignait de trouver de l'opposition chez les jésuites, Descartes s'informe avec soin si le père Bourdin parle en son nom ou au nom de la société. On ne trouve pas dans ce jésuite cette ironie douce et légère de Gassendi. Ses sarcasmes et ses railleries ont de la prolixité; cependant elles pénètrent au vif. Descartes s'en irrite. Toutes les objections du père Bourdin portent sur le point de départ de Descartes; il s'y tient rigoureusement. Prenant à la lettre le scepticisme absolu par lequel débute Descartes, il lui prouve que ce doute peut le suivre dans tous ses principes et qu'il est à chaque instant en contradiction avec lui. Descartes, pressé, recule; il reconnaît que ce doute n'est pas absolu, mais fictif. Cependant, tout en faisant des concessions, il ne les avoue pas.

Tels sont les principaux traits de la polémique de Descartes contre ses contemporains. L'intelligence philosophique n'a pas manqué à ses adversaires. De cette polémique il résulte que bien des propositions, bien des méditations ont été renversées. Cependant il est des vérités qui sont sorties victorieuses de la lutte.

Ainsi, Descartes a prouvé incontestablement :

- 1° Que le *criterium* unique de la vérité est l'évidence;
- 2° Qu'il existe une distinction entre l'âme et le corps, résultant des phénomènes manifestés par ces deux substances;
- 3° Qu'il y a dans l'intelligence des idées qui ne viennent pas par les sens.

M. Bouillier passe ensuite aux persécutions du cartésianisme. Descartes, nous dit-il, ne fut pas persécuté de son vivant; il vécut en assez bonne intelligence avec les pouvoirs politiques et religieux. Autant les philosophes ses prédécesseurs avaient apporté de témérité, de passion dans l'œuvre de la réforme politique, autant Descartes apporta de prudence et de sagesse. Il flatta les jésuites dont les uns furent ses partisans et les autres ses admirateurs; mais après sa mort, quelques-uns de ses disciples compromirent sa philosophie, Spinoza surtout, qui déclara que tout ce qu'il savait en philosophie, il le tenait de Descartes. Dès lors commencèrent les persécutions dont les jésuites furent les ardens promoteurs.

Treize ans après la mort de Descartes, la congrégation du Saint-Office qui avait condamné Galilée mit les ouvrages de Descartes à l'index. On sait que ses amis avaient fait revenir

L'empereur, dont l'impopularité augmente chaque jour dans ses possessions du nord et de l'est, paraît, d'après le soin qu'il met à ravitailler les places fortes et à les approvisionner, redouter une crise qui le menace; car, s'il opte pour une rupture ouverte avec Abd-el-Kader, il augmente la désaffection de ses sujets qui voient avec plaisir prêcher la guerre sainte contre les infidèles. Cette lutte pourrait à la fin faire tourner contre lui les projets ambitieux d'Abd-el-Kader; mais il ne peut protéger l'émir sans s'exposer aux ressentiments de la France, car il a contracté envers cette puissance l'obligation de ne fournir ni troupes ni munitions. La première conséquence de son manque de parole serait le blocus de ses ports, et par suite l'anéantissement de son commerce intérieur et la perte des produits énormes de sa douane.

Vous le voyez, l'empereur de Maroc se trouve placé dans une fâcheuse alternative; il donne à Abd-el-Kader, en se séparant de lui, un motif pour faire au milieu de ses états un appel au fanatisme de ses sujets; secondée par les marabouts mécontents, la voix accusatrice de l'émir peut amener un soulèvement. Nous ne pensons pas que le sultan recule devant ce danger auquel il peut faire face avec sa milice dévouée, l'attachement de plusieurs cheiks influents, des arsenaux bien garnis, des forteresses inexpugnables, et de plus avec la coopération de la France. S'il accepte notre alliance, et s'il ferme à Abd-el-Kader les ports du Maroc, c'en est fait de ce dernier; il sera obligé de chercher un refuge dans le désert.

**AFFAIRES DE NAPLES.**

L'attitude que prendra l'Autriche dans la querelle entre Naples et la Grande-Bretagne a trop d'importance pour que nous ne nous empressions pas de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante de Vienne :

Vienne, le 6 avril.

D'après les dernières dépêches que le cabinet de Vienne a reçues de Naples, il y a deux jours, les différends survenus entre le roi Ferdinand et M. Temple ont pris une tournure qui embarrasse beaucoup M. de Metternich, et cela d'autant plus que le comte de Lebzeltern mandait, il y a quelques jours, qu'il avait l'espérance d'arranger cette affaire amiablement. Déjà la démission du prince de Cassaro contrariait beaucoup notre archi-chancelier, car M. de Cassaro, ayant été long-temps ambassadeur de Naples à Vienne, avait lié une amitié étroite avec le prince de Metternich, ce qui plus tard contribua le plus à assurer à l'Autriche la prépondérance sur le cabinet napolitain.

Hier, le prince de Metternich s'est rendu chez l'archiduc Charles, père de la reine de Naples; et bien que personne ne puisse savoir ce qui s'est passé dans cette entrevue, on croit cependant que la démarche de M. de Metternich avait pour but d'intéresser le prince Charles à écrire lui-même à la reine de Naples. On sait que celle-ci exerce, après le confesseur du roi, une influence illimitée sur le roi, et que, par conséquent, elle pourrait, mieux que tout autre, amener son royal époux à comprendre que, pour un monarque du troisième ordre, il ne doit pas adopter, encore qu'il soit dans son droit, le langage des grandes puissances. Après l'entrevue avec l'archiduc Charles, le prince de Metternich est allé chez l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, et, peu d'heures après, l'ambassadeur de Naples et celui de Russie arrivèrent successivement à la chancellerie d'état. Toutes ces allées et venues prouvent que l'affaire de Naples est plus importante qu'on ne l'aurait cru d'abord. Hier au soir sont partis d'ici pour le moins quatre courriers dont un pour Naples avec de nouvelles instructions pour le comte de Lebzeltern.

L'ambassadeur anglais à Vienne désavoue hautement la conduite de son collègue à Naples; on l'a même entendu dire que lord Palmerston serait blâmable de laisser plus long-temps à l'ambassadeur un homme qui, pour une personnalité, va créer des embarras au cabinet anglais, et cela dans un moment où la question orientale et l'incertitude du gouvernement en France lui feraient un devoir d'éviter tout éclat.

J'apprends à l'instant que le conseil aulique de guerre a envoyé des ordres à l'amirauté de Venise pour tenir prête, au premier signal, une flottille destinée, à ce que l'on dit, à se rendre dans le golfe de Naples, aussitôt que M. Temple ferait mine d'appeler la flotte anglaise devant Naples. Vous pouvez être sûr que le cabinet de Vienne, s'il ne réussit pas à faire accepter sa médiation dans cette question, s'opposera de toutes ses forces au blocus d'un royaume qu'il a l'habitude de considérer comme une province soumise à sa tutelle. Si les prochaines dépêches de Londres et de Naples ne sont pas de nature à tranquilliser l'Autriche, le prince Esterhazy partira à l'instant pour Londres.

ses restes de Suède en France. Au moment où on lui célébrait de magnifiques funérailles, la cour défendit de prononcer son oraison funèbre. Des soupçons plus ou moins fondés s'étaient élevés sur son orthodoxie. Ce fut là le préliminaire de la persécution qui se continua en Hollande. L'université de Louvain proscrivit le cartésianisme. La Sorbonne, à laquelle Descartes avait dédié ses Méditations, et qui, par l'organe de son plus illustre docteur, Arnaud, avait déclaré cet ouvrage utile à la religion, sollicita alors auprès du parlement sa condamnation. C'est à cette occasion que Boileau fit paraître son arrêt burlesque qui empêcha, dit-on, le parlement de Paris de rendre un arrêt non moins burlesque, mais plus sérieux. Cette persécution cependant n'empêcha pas le cartésianisme de se répandre; elle fut même, comme pour la philosophie d'Aristote, un instrument de propagation.

Les jésuites, ayant trouvé de la résistance auprès du parlement de Paris, s'adressèrent au roi qui rendit un arrêt par lequel la philosophie cartésienne était défendue non-seulement dans l'université de Paris, mais encore dans celles des provinces. L'ordre d'interdire la philosophie de Descartes étant arrivé à l'université d'Angers, le principal de ce collège s'y opposa; il osa même en appeler de cet arrêt du roi au parlement de Paris, qui, chose singulière, fit droit à l'appel du principal d'Angers. Enfin Louis XIV mit fin à ce conflit en cassant l'arrêt du parlement de Paris et en enjoignant à toutes les universités de se soumettre.

Tels furent les principaux épisodes de la persécution dirigée contre le cartésianisme; leurs résultats furent nuls. En effet, si on parvint à bannir le cartésianisme de l'enseignement, il n'en fit pas moins des progrès rapides; même quelques années après, il devint tout-puissant en France. L'histoire de cette persécution est un exemple qui, à l'appui de tant d'autres, démontre que l'autorité ne doit en rien se mêler des doctrines philosophiques. La force est impuissante à combattre la raison. Il vaut mieux contre une doctrine un bon argument que tous les décrets des conciles, des parlements, des universités. Une doctrine, qu'on la persécute ou qu'on ne la persécute pas, parcourt sa carrière, et le résultat finit toujours par être le même, avec cette seule différence qu'il y a eu dans le monde un peu plus ou un peu moins de martyrs.

ALEXANDRE CURTON.

La lettre suivante, publiée ce matin par la *Quotidienne*, peut servir à jeter quelque jour sur la situation où la rupture entre l'Angleterre et le roi de Naples va trouver la Sicile :

Marseille, 9 avril 1840.

A raison des grands rapports que j'ai eus avec la Sicile, il faut que je vous dise ce que j'en sais. Les Anglais y fomentent depuis trois ans l'insurrection pour l'amener au moment opportun et y faire rétablir la constitution avec l'élection du prince de Capoue. (On sait que ce prince a épousé une Anglaise et que les Anglais le dissuadent de retourner à Naples pour le tenir à Londres sous leur main.)

Les intrigues britanniques ont constamment travaillé à entretenir les Siciliens, à l'égard des Napolitains, dans des sentiments de rivalité pareils à ceux qui, avant 1830, animaient les Belges contre les Hollandais. Pendant les guerres de l'empire, les Anglais avaient fait donner une constitution aux Siciliens; ils avaient jeté beaucoup d'or dans cette île. Sous les ordres de sir Robert Wilson, ils y avaient organisé d'assez bonnes troupes siciliennes. En 1815, les Siciliens virent les Anglais se retirer; le roi des Deux-Siciles leur retira la constitution, et depuis cette époque les agents anglais n'ont cessé d'irriter l'esprit de nationalité sicilienne.

Vous concevez donc quelle facilité les Anglais espèrent trouver à faire naître à point nommé l'insurrection qui leur livrerait la Sicile. C'est là qu'ils placeraient le centre des ravitaillements de leurs flottes, de leurs positions insulaires, — de Malte, entre autres, qui ne peut vivre un mois sans la Sicile. — Ils y placeraient quelques régiments anglais, en cas de guerre; mais, en attendant, ils y renfermeraient des troupes siciliennes sous des officiers anglais, et le tout deviendrait un point des plus dangereux pour nous dans la prochaine lutte du Levant. Ce serait un premier pas fait dans la vue d'occuper ensuite Candie, et de nous menacer partout dans l'Orient et à Alger.

Nous ajouterons à cette lettre que nous venons de voir une personne qui arrive directement de Malte; elle nous a dit qu'on attendait dans cette île une nombreuse escadre de bateaux à vapeur armés en guerre, qui doit être sous les ordres d'un capitaine de vaisseau, montant lui-même une frégate à vapeur de 32 canons, avec des machines de la force de 500 chevaux. A quoi cette escadre pourrait-elle être employée, si ce n'est au blocus rigoureux des côtes de la Sicile, et, au besoin, au transport des troupes de Malte et de Gibraltar, destinées à soutenir, en Sicile, la révolte que notre correspondant prévoit?

La discussion sur les soufres n'est pas venue inopinément, il en a été plusieurs fois question dans le parlement. M. Temple avait probablement des ordres pour agir comme il l'a fait. La résistance du roi de Naples devait être prévue, et le nolis comme l'armement des bateaux à vapeur pouvait être d'avance destiné aux projets que nous mentionnons.

On lit, d'un autre côté, dans une lettre de Naples, publiée dans la *Gazette du Midi* du 11 :

Le roi reste à Naples, où il croit que l'agression commencera vers le 12 du courant. Tous les ports, toutes les côtes s'arment avec la plus grande activité.

Il n'y a que deux navires de guerre à Malte; mais un bateau à vapeur est parti pour le Levant. Sans doute il va demander quelques-uns des bâtiments de l'escadre.

**On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :**

Tandis qu'Espartero s'amuse à guerroyer contre des forts détachés, tandis que l'attention publique en Espagne est en quelque sorte captivée par les petits et insignifiants succès de Ségura, Castellote, etc., un mouvement insurrectionnel, qui a pris un aspect inquiétant, s'organise sourdement dans les provinces basques. Si nous en croyons quelques rapports qui nous ont été faits, il serait peut-être à la veille d'éclater. En effet, nous voilà dans la semaine sainte, dans le moment de l'année où le peuple est le plus en contact avec les prêtres, et s'il est vrai que ceux-ci soient en partie les instigateurs du soulèvement, il est à craindre qu'après les jours de Pâques, les provinces, en apparence si tranquilles aujourd'hui, ne deviennent le théâtre d'une nouvelle guerre.

Mais nous espérons que les mesures militaires prises par le gouvernement espagnol, combinées avec les efforts de la police établie sur les deux frontières, sauront déjouer les projets des factieux et que l'ordre sera solidement maintenu. Depuis le temps que le cabinet de Madrid est instruit des intentions des agents carlistes qui parcourent les Pyrénées, il a été à même d'arrêter des dispositions capables d'étouffer toute action aussitôt qu'elle semblerait vouloir se manifester. La lettre que nous recevons de M. le colonel Canedo, secrétaire de l'état-major de Navarre, et que nous publions aujourd'hui, nous donne cette assurance.

Maintenant, si la guerre se rallume dans les provinces, le gouvernement ne pourra pas nier qu'il n'y ait de sa faute, et plus que jamais il lui sera difficile d'expliquer comment et pourquoi il souffre qu'Espartero, à la tête de 80,000 hommes, se tienne constamment éloigné des lieux où il devrait porter ses forces pour frapper au cœur le plus redoutable ennemi de son pays.

Les provinces se laissent abuser par les insinuations d'une poignée d'hommes à vues coupables qui les perdront dans ce qu'elles ont de plus cher, si elles n'y prennent garde. La cause de don Carlos est jugée, le rêve de son triomphe n'est plus qu'une utopie, ses partisans le savent eux-mêmes.

**AFRIQUE FRANÇAISE.**

**ALGER, le 13 avril.** — Ce matin, à cinq heures, deux coups de canon tirés à la Marine et à la Casbah ont annoncé aux troupes et à la population que les paquebots *le Phare* et *le Crocodile*, ayant à bord MM. les ducs d'Orléans et d'Anjou, étaient en vue; ils ont mouillé en rade une heure après. Les troupes et une partie de la garde nationale étaient échelonnées depuis la Marine jusqu'au palais du gouverneur; les voûtes en face du débarcadère étaient élégamment ornées. A sept heures, le maréchal, suivi d'un nombreux et brillant état-major, s'est rendu au débarcadère pour y recevoir les princes. Au même instant, les sept bateaux, le brick *l'Euriale*, les chebecks *le Boberach* et *le Mazafra*, mouillés sur rade, ont fait une décharge de leur artillerie et se sont convertis de pavois. Malgré le mauvais temps, la foule encomrait le quartier de la Marine. A sept heures et demie, les princes ont mis pied à terre.

Le bal paré et travesti donné au profit des ouvriers sans travail par les trois sociétés réunies des Souffleurs de Lyon, des Vrais-Amis de la Croix-Rousse et des Artistes Musiciens de Lyon, avait attiré, samedi dernier, beaucoup de monde dans la salle du Grand-Orient.

L'orchestre, composé des musiciens de la société, a exécuté de brillants quadrilles; le galop infernal de Musard a été surtout d'un effet entraînant.

Quoique le prix des billets fût très-modique, la recette néan-

moins s'est élevée à . . . . .	871 f. 90 c
A déduire pour frais généraux . . . . .	59 f. 40 c.
Moitié de la somme due à M. Cusin, fermier du droit des pauvres, celui-ci ayant fait l'abandon de l'autre moitié . . . . .	23 85
Déduction faite, il reste net . . . . .	788 65

qui ont été versés à la commission du *Censeur*.  
Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts que l'on fait de tous côtés pour venir au secours de nos ouvriers, quelle que soit la forme que l'on prenne. Les trois sociétés qui se sont réunies dans un but tout philanthropique ont donné là un bel exemple; elles ont prouvé qu'elles sont toujours prêtes à faire tourner leurs plaisirs au soulagement de l'infortune.

**Chronique Lyonnaise.**

Le président du conseil d'administration de la société pour l'instruction élémentaire du département du Rhône a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que leur assemblée générale aura lieu le dimanche 26 avril courant, dans la salle d'Henri IV, à l'Hôtel-de-Ville. La séance sera ouverte à onze heures précises. Cette réunion a pour but de nommer les membres de la commission dont le mandat est expiré.

— Avant-hier, à quatre heures du matin, un incendie a éclaté dans le magasin d'une marchande de modes, située rue de la Boucherie-des-Terreux, a consumé en un instant tout ce que ce magasin contenait de marchandises, et brûlé entièrement la boutique d'un perruquier.

— Avant-hier au soir, de nombreuses étincelles et une fumée épaisse s'échappaient de la cheminée d'une maison située sur la place des Célestins. Le feu s'était déclaré chez un marchand de billards qui demeure sur cette place. Grâce à la promptitude des secours, on n'a eu aucun accident à déplorer.

— Les musiciens bavares (*Blechmusik-Verein*) donnent ce soir, à 7 heures, le ur second concert au Pavillon-Belle-cour.

— A voir le programme du concert qui doit être donné mercredi au soir 22 avril, au foyer du Grand-Théâtre, par M. Baumann, on doit s'attendre à une nombreuse réunion et à une délicieuse soirée. Le talent si élevé de M. Baumann, le concours de Mme Jenny Colon, le choix des morceaux, tout promet un des concerts les plus variés qui aient été donnés cet hiver.

**PROGRAMME.**

- 1<sup>o</sup> Ouverture de *Bion* (Méhul).
- 2<sup>o</sup> Air du *Siege de Corinthe*, chanté par M. Pouilley (Rossini).
- 3<sup>o</sup> Fragment de concerto, exécuté par M. Baumann (Ghys).
- 4<sup>o</sup> Romance italienne chantée par Mlle Mathilde de Nierendorff, élève de Mlle Cundell (Rossini).
- 5<sup>o</sup> Fantaisie pour piano, sur la *Prière de Moïse*, exécutée par M. A. Billet (Thalberg).
- 6<sup>o</sup> Air du *Départ* (inédit), composé pour Mme Jenny Colon-Leplus (Masset).
- 7<sup>o</sup> *La Jeune Ecossaise*, romance pour violon (Baumann).
- 8<sup>o</sup> Air de la *Pie Voleuse*, chanté par Mlle de Nierendorff (Rossini).
- 9<sup>o</sup> Variations de Rode en *mi majeur* (Rode).
- 10<sup>o</sup> Romance avec accompagnement de cor anglais, chantée par Mme Jenny Colon-Leplus, et accompagnée par M. Donjon.
- 11<sup>o</sup> *Seize ans*, chansonnette demandée, chantée par Mme Jenny Colon-Leplus (Beauplan).

**LISTES DE SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.**

Bal donné dans la salle du Grand-Orient par la 1<sup>re</sup> société des Souffleurs de Lyon, celle des Vrais-Amis de la Croix-Rousse et la société de bienfaisance des Artistes Musiciens de Lyon, 788 f. 65 c.  
Loge maçonnique *Equerre et Compas*, 176 f. 75 c.  
No 123. — *Au café Genod.*

MM. Pernon, courtier à la Compagnie Lyonnaise d'assurances, 1 f. — Genod, 2 f. — Bory, charpentier, 1 f. — Fontaine, 1 f. — Tocanier, 1 f. — Revolon, 50 c. — Duchamp fils, 1 f. — Richon, 1 f. — Drevon, 25 c. — Andrieux, 50 c. — Bernard, 50 c.  
Total, 9 f. 75 c.

Collecte faite par M. Joseph Leclerc à une réunion de la 2<sup>de</sup> société de bienfaisance, dite des maîtres-veloutiers de Lyon.

MM. J. Leclerc, 1 f. 25 c. — Fouchet, 2 f. — Grinand aîné, 3 f. — Luquin, 50 c. — Favrot, 50 c. — Subtil, 50 c. — Cotenet, 50 c. — Coiffier, 1 f. — Pupier, 1 f. — Berger, 50 c. — Augustin, 50 c. — Lionet, 50 c. — Poulat, 25 c. — Baruquand, 50 c. — Duclos, 50 c. — Delormat, 50 c. — Rouchot, 1 f. — Cenas, 1 f. — Bocal, 50 c. — Lacroix, 50 c. — Fédit, 50 c. — Philippe, 1 f. — Fulchiron, 2 f. — Pierre Dolbeau, 50 c. — Paseo, 75 c. — Mme Gonelle, 50 c. — Julien, 50 c. — Poncet, 50 c. — Mlle Mamechal, 50 c. — Perret, 25 c. — Benier, 25 c. — Un anonyme, 25 c. — Morge, 50 c. — Caré, 50 c. — Jalvet, 25 c. — Bateaux, 25 c. — Trocon, 50 c. — Deronzier, 50 c. — Bertollier, 50 c. — Rivollier, 50 c. — Seroge, 50 c. — Péronnet, 50 c. — Bret, 50 c. — Vital, 50 c. — Babelat, 50 c. — Lassoey, 50 c. — Bouvier, 50 c. — Périer, 50 c. — Richard, 50 c. — Lingot, 50 c. — Gachet, 25 c. — Coquié, 50 c. — Drivon, 75 c. — Nardon-Didier, 50 c. — Rozier, 1 f. — Un anonyme, 50 c. — Dumas, 50 c. — Dolbeau (Guillaume), 60 c. — Lyan (François), 50 c. — Avignaire, 50 c. — Faure, 50 c. — Roux, plieur, 1 f.  
Total, 41 f. 10 c.

**No 21. — Par M. Bertachon.**

(2<sup>e</sup> versement.)  
MM. Marcel, 50 c. — Pascal, 1 f. 50 c.  
Total, 2 f.

**Par M. J. Louison.**

(2<sup>e</sup> versement.)  
Produit d'une poésie intitulée *le Condamné*, 16 f. 55 c.  
*Cercle du Nord.*  
Par quelques amis, à la suite d'une romance chantée par M. R..., 41 f. 25 c.

**No 101. — Par MM. Murat et Verney.**

(4<sup>e</sup> versement.)  
MM. Lambert aîné, 2 f. — Marmet, serrurier, 50 c. — Charlet, conducteur d'omnibus, 25 c. — Brun, 6 f. — André Murat, 25 c.  
Total, 9 f.

Total de ce jour.....	1,085 f. 05 c.
Listes précédentes.....	7,836 61
Total jusqu'à ce jour.....	8,921 66

**Paris, 16 avril 1840.**

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des députés devait tenir séance aujourd'hui et son président a, en effet, occupé le fauteuil à une heure et quart; mais, aussitôt après la lecture du procès-verbal, un membre a demandé que la discussion sur la conversion de la rente, mise à l'ordre du jour, fut renvoyée à lundi prochain, attendu l'absence de plusieurs ministres qui se trouvaient à la chambre des pairs. Cette proposition n'a pas été combattue.

La chambre va donc encore prendre deux jours de vacances et donner aux fêtes de Longchamps un temps qu'elle aurait bien pu donner aux affaires publiques, si négligées depuis le commencement de la session. Nous ne saurions approuver le renvoi de la discussion relative à la conversion, fondé sur ce que plusieurs ministres étaient à la chambre des pairs. La présence de M. Pelet, ministre des finances, n'était pas nécessaire au Luxembourg, et il nous semble qu'il aurait bien pu venir au Palais-Bourbon soutenir un projet de loi qui rentre tout-à-fait dans ses attributions, à moins cependant que la science financière de M. Pelet (de la Lozère) ne soit pas encore assez avancée pour lui permettre de discuter la question de la conversion, et que le cabinet tout entier ne se résigne à proclamer que M. Thiers est le seul de ses membres qui comprenne et qui puisse traiter cette question. Mais alors à quoi bon un ministre des finances? et pourquoi ne pas réunir les finances et les affaires étrangères pour en confier l'unique direction à M. Thiers?

Quoi qu'il en soit, nous avons encore à déplorer un retard dans l'examen des matières qui composaient le programme de la session, et nous sommes au 16 avril. Dans quelques jours, le rapport du budget sera présenté, et une fois que la chambre en sera saisie, la session ira grand train. Nous courons donc encore grand risque de voir ajourner à la session prochaine toutes les améliorations que nous espérons pour cette année. A qui la faute? Ce n'est pas assurément à l'opposition dont les principes appliqués avec franchise auraient depuis long-temps assuré au pays une situation calme qui permettrait aujourd'hui de s'occuper avec un peu de suite de ses intérêts matériels si compromis par toutes les incertitudes auxquelles le pouvoir, par sa faute, a constamment été livré dans ces dernières années.

— La cour d'assises du Calvados a consacré neuf audiences au jugement d'une affaire de banqueroute et de faux dans laquelle était compromis un juge du tribunal de commerce, un banquier ancien officier et un négociant petit-fils d'un magistrat. Les journaux de Caen ont rendu un compte très-complet de cette affaire. Déclarés coupables, Lejeune du crime de faux et de banqueroute simple, Maubant de banqueroute frauduleuse et de banqueroute simple, Savignac de faux comme ayant sciemment fait usage de billets faux et ayant donné des instructions pour commettre le faux, ont été condamnés, Lejeune et Savignac à sept ans de réclusion et 100 f. d'amende chacun, Maubant en cinq années de la même peine, et tous trois à l'exposition. Le jury a admis des circonstances atténuantes, autrement la peine eût été celle des travaux forcés.

Cette condamnation a été accueillie avec plaisir par l'opinion, car rarement condamnation a été plus méritée. Jamais peut-être la salle d'audience et les abords du Palais-de-Justice n'avaient été encombrés par une foule aussi considérable que celle qui s'y pressait, tumultueuse et avide de connaître le résultat de ce grave procès. Les condamnés ont entendu leur arrêt avec calme et comme des gens préparés et résignés au coup qui les frappait. La place de Caen a perdu dans cette affaire plus d'un million.

— La fin de la séance de la chambre des pairs a été troublée hier par un incident qui n'a pas eu de suites bien sérieuses. M. Bessières, affecté depuis long-temps d'un squirre (affection cancéreuse à l'estomac), a éprouvé un affaiblissement par suite duquel on a dû l'emporter. Cet accident a jeté beaucoup d'effroi dans la noble assemblée, habituée, comme on sait, à s'effrayer de peu.

**BULLETIN DE LA BOURSE DU 16 AVRIL.**

A Tortoni les premières affaires ont été faites à 83 70, puis on a donné à 65. Au moment de l'ouverture elle était remontée à 83 70, et c'est à ce prix qu'elle a ouvert au parquet.

Le bruit s'est répandu, au commencement de la bourse, que la discussion de la conversion était ajournée à lundi prochain. Ce bruit a d'abord donné une grande fermeté aux cours. Le 5 est monté à 112 65, et le 3 à 83 75. Il y a eu ensuite une réaction en baisse. Le 5 est tombé et a fermé à 112 30. Le 3 a fermé à 83 60.

A quatre heures, le 3 était offert à 83 62 1/2.

La hausse a continué sur la rente de Naples, qui est montée à 103 25 et a fermé à 103.

**Chambre des Pairs.**

Fin de la séance du 15 avril.

**FONDS SECRETS.**

M. DE MONTALEMBERT: Je ne saurais admettre ce qu'a dit l'honorable M. Viennet sur l'inopportunité des votes de confiance: je pense, au contraire, qu'un vote semblable est tout-à-fait de saison lorsqu'un ministère nouveau vient se présenter devant nous. Je ne partage pas non plus ses opinions sur les dangers du gouvernement parlementaire qui, pour moi, n'est que la prépondérance légale des vœux du pays dans ses propres affaires, conséquence nécessaire de la révolution de juillet. Tel est le sens que le mot parlementaire a pris dans l'adresse votée par la chambre des députés au commencement de la session, et s'il avait quelque danger, la chambre atténuerait ce danger et

même le ferait disparaître en l'adoptant dans son dictionnaire politique. (Bien!)

On a parlé de l'avènement de la gauche au pouvoir. Je ne suis pas de la gauche, je ne partage ni ses opinions pour le présent ni ses vœux pour l'avenir, et si elle n'existait pas, assurément je ne pourrais pas l'inventer; mais elle existe, influence dans le pays par l'habileté de ses chefs et par son esprit d'activité. Faut-il la reléguer dans une opposition éternelle, en l'écartant du pouvoir? Je ne le pense pas, ce serait une politique imprudente; le rapprochement qui s'opère entre elle et lui aura un résultat salutaire pour le pays. Rassurée sur les tentances des hommes qu'elle a mis au pouvoir, elle n'embarrassera plus le gouvernement dans sa marche, elle perdra beaucoup de ses préjugés et se défera surtout de ce défaut qui tient à la petitesse des vues que j'ai critiqué souvent sous le nom de lésinerie législative, qui lui faisait regarder comme une victoire toute réduction dans une dépense, une pension ou un traitement. Je suis donc loin de redouter cette bonne intelligence entre le pouvoir et la gauche qui effraie quelques autres; je l'ai désirée avant qu'elle ne fût, et je souhaite aujourd'hui qu'elle la conserve.

Je pense aussi que le ministère a donné assez de gages au parti conservateur. Lorsque j'eus l'honneur de parler pour la première fois dans cette enceinte, ce fut pour combattre les lois de septembre, que défendait M. le président du conseil. L'expérience a démenti quelques-unes des objections que je faisais alors; mais elle n'a pas démenti l'énergie dont fit preuve M. le président du conseil, et, si les occasions pour l'exercer lui ont manqué, Dieu merci! on ne peut pas dire que lui ait manqué aux occasions (Vive approbation.)

Si j'avais fait partie de la commission, j'aurais dirigé mes questions moins sur les auxiliaires et antécédents du cabinet que sur ses intentions actuelles. J'aurais demandé à M. le ministre de l'instruction publique s'il est prêt à présenter la loi si promise et si attendue sur la liberté d'enseignement; à M. le ministre de la guerre s'il s'occupe de réviser la législation sur le remplacement militaire; à M. le président du conseil quel est son plan général de politique extérieure. Car, je l'avoue, messieurs, les motifs de mon adhésion au nouveau cabinet est l'espérance d'un développement nouveau dans la politique générale. Ce qui me préoccupe surtout, c'est la grandeur du pays, et c'est sur ce terrain que je voudrais voir le ministère attirer ses amis et ses adversaires, pour qu'ils pussent s'entendre. On éviterait les futilités de discussion qu'on nous reproche. En effet, une idée prend cours dans le monde, c'est que la France s'amointrit.

Je conjure le gouvernement de ne pas laisser cette idée s'accréditer au dedans ni au dehors, de ne pas laisser dépérir dans ses mains le dépôt sacré que nous avons reçu de nos ancêtres. On a dit d'une époque de notre histoire qu'elle était une halte dans la boue. Je n'adopte ni n'approuve ces expressions; mais je crains qu'en voyant nos interminables débats et leurs imperceptibles résultats, on dise de notre temps que c'est une halte dans le vide. (Vive approbation.)

Je ne suis pas, comme l'a dit lui-même M. le président du conseil, l'enfant de la révolution de juillet; le peu que je suis, je le suis sans elle et malgré elle; mais je n'en reconnais pas moins qu'elle a été une grande et belle chose, parce qu'elle a été une révolution honnête; elle a été une justice, et la justice ne peut pas porter malheur à une grande nation (approbation); surtout elle ne peut pas l'affaiblir, et pour preuve, j'invoque vos souvenirs. Reportez-vous au lendemain de juillet, et dites-nous si nous n'étions pas alors la force prépondérante en Europe. Eh bien! voulez-vous que je vous dise quelle est la politique que je souhaite à mon pays? c'est de retrouver ce lendemain sans ses inconvénients. (Très-bien!) Je crois que M. le président du conseil a le sentiment de cette politique; j'espère qu'il en aura la volonté et la puissance. C'est pourquoi j'adhère à son ministère...

Un gémissement se fait entendre dans la salle: c'est M. de Bessières qui tombe frappé d'apoplexie. La séance est un instant suspendue.

M. LE PRÉSIDENT: M. de Montalembert désire-t-il continuer? De tous côtés: A demain!  
La séance est levée à cinq heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

**PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.**

Séance du 16 avril.

La séance est ouverte et le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT: La chambre apprendra avec satisfaction que notre collègue M. Bessières, qui avait été gravement indisposé, est aujourd'hui dans un état beaucoup plus rassurant et qui ne donne plus aucune inquiétude.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi des fonds secrets.

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. de Montalembert.

M. DE MONTALEMBERT: J'y renonce.

M. DE TASCHER attaque le gouvernement parlementaire et se prononce contre le cabinet.

M. DE DAUNANT renonce pour l'instant à la parole.

M. D'ALTON-SHÉE: Membre de la gauche, ministériel rallié, je ne viens pas apporter au ministère le faible appui de ma parole. M. le président du conseil s'est assez franchement expliqué sur sa politique, et pour ma part je l'en remercie.

Mais s'il y a eu transaction entre le ministère et la gauche, je tiens à démontrer qu'il n'y a pas eu conversion, une conversion impossible.

M. D'ALTON-SHÉE déclare qu'à son avis il est nécessaire que M. le président du conseil complète ses explications, quant à la question intérieure. La question extérieure est aujourd'hui la seule question d'Orient. La politique adoptée vis-à-vis de l'Orient est celle de tout le monde, c'est le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman. Quant à l'exécution de cette politique, l'orateur a toute confiance dans les précédents du ministère.

L'orateur, négligeant de spécifier les points sur lesquels il voudrait des éclaircissements, fait l'apologie du ministère, et le glorifie d'être sorti de la coalition et de représenter le gouvernement parlementaire; il aime surtout le cabinet pour les garanties qu'il apporte aux intérêts matériels, si long-temps en souffrance.

Au sujet de la réforme électorale, le cabinet a suffisamment expliqué la différence apparente qu'on a trouvée entre son opinion et les paroles de M. le rapporteur. Il a senti qu'il ne fallait pas engager l'avenir. Un projet sur lequel je voudrais appeler l'attention de la chambre et du cabinet, c'est la réforme de la pairie, qui est nécessaire, indispensable à la réalité du gouvernement représentatif ou parlementaire, comme on voudra. Il s'agit d'assurer la liberté politique de la pairie.

M. LE PRÉSIDENT: L'indépendance de la chambre des pairs est compromise.

M. D'ALTON-SHÉE: Je ne parle pas ici des individualités; il y a ici, je le sais, assez d'illustrations. Je n'attaque que la constitution de la pairie. Messieurs, quand l'empereur fonda le sénat, il y mit aussi de nombreuses illustrations, personne ne le niera. Cependant qui oserait dire que le sénat ait été indépendant?

M. VILLEMMAIN réclame contre les assertions de MM. d'Alton-Snée et de Montalembert, et dit que le cabinet précédent ne doit

pas être rabaisé au profit du cabinet parlementaire. Il rappelle que le maréchal Soult envoyait l'an dernier une expresse délicate à Mehémet-Ali, deux jours après la victoire de Nésib, d'aller plus avant contre son suzerain.

Il n'y a pas de création nouvelle aujourd'hui, il y a tout au plus inauguration de quelques-unes des nuances du gouvernement parlementaire.

L'honorable pair s'efforce aussi de réfuter M. d'Alton relativement à la réforme de la pairie. Qu'on publie, comme M. d'Alton, des aperçus ingénieux et animés sur la réforme de la pairie, c'est fort bien; mais il faut bien prendre garde de réclamer tout haut et sérieusement une réforme dangereuse en présence des passions et de l'agitation des esprits. La pairie est une partie de la charte; elle est inviolable comme la charte. Le préopinant a demandé au ministère qu'il protégé la pairie; il me semble, dit M. Villemain, que c'est le ministère qui vient demander la protection de cette chambre.

L'honorable membre exprime la crainte que le cabinet, gouvernant avec la gauche, ne soit dirigé par elle, par ses représentants au parlement, par ses journaux. Le pays serait ainsi gouverné par une faction.

L'orateur demande quelles fautes a faites le parti qu'on a appelé *ultra* pendant huit mois, les huit mois qui ont précédé l'avènement du nouveau cabinet.

M. RÉMUSAT, ministre de l'intérieur, dit que sans doute les questions du passé sont graves, et qu'il est urgent de décider si la coalition a été bonne ou mauvaise pour le pays; mais les questions vraiment importantes pour le moment ne sont pas celles-là; elles ne sont pas d'un intérêt réel, d'un intérêt national. (Légère adhésion.) Les luttes sur la valeur de tels et tels mots, sur l'accord plus ou moins académique de ces mots, ne sont que secondaires.

M. LE MINISTRE justifie la coalition et déclare qu'elle a été morale parce que les diverses opinions coalisées s'étaient réunies dans un même but, pour les mêmes principes. Il répète ensuite et fort longuement les éternelles phrases sur la nécessité et la possibilité de rapprocher les partis et de les concilier. Nous nous félicitons, dit-il, de compter parmi nous des hommes qui ont donné des gages à la défense de l'ordre. Nous nous félicitons d'avoir défendu l'ordre quand le pouvoir était menacé, et de n'être entré dans l'opposition que quand le pouvoir n'avait plus à se défendre que de lui-même.

Messieurs, l'acharnement avec lequel certains conservateurs nous poursuivent me rappelle une époque de notre histoire où la police était mal faite, où la surveillance générale était faible et défectueuse. Alors se fonda la chevalerie, qui rendit à l'ordre public de si grands services. Mais quand les institutions furent plus solides et la police mieux établie, et que la chevalerie fut devenue inutile, il s'en forma une autre. Des chevaliers continuèrent une tâche qu'il ne fallait plus continuer. Et un roman célèbre, Messieurs, nous apprend de quel nom il faut appeler ces chevaliers-là.

L'orateur termine en disant que le cabinet a tenu à s'expliquer avant le vote, afin qu'il ne soit pas dit qu'il s'est retiré sans combattre, s'il venait à succomber dans la bataille qui se livre.

M. DE PONTÉCOULANT motive son opinion en faveur du gouvernement parlementaire. Il dit que, dans la discussion d'avant-hier, le ministère lui a paru montrer beaucoup de franchise, de sagesse et d'expérience; et c'est avec plaisir qu'il témoigne une grande confiance dans le ministère pour le présent et son espérance en lui pour l'avenir.

L'orateur dit qu'il regarde l'alliance anglaise comme un gage de la paix du monde. Les attaques contre cette alliance pourraient devenir dangereuses en traversant le détroit et envahir de légers différends. M. de Pontécoulant ne peut oublier que l'Angleterre nous a tendu la main alors que nous étions isolés de tout le reste de l'Europe, à la suite de notre révolution.

S'il y avait crime à vouloir proposer la définition de l'attentat, je serais, dit-il, un des premiers coupables, car il y a quinze ou vingt ans que j'ai fait une proposition semblable. J'engage donc messieurs les ministres à présenter un projet de loi à ce sujet, je ne dis pas dans cette session, mais bientôt, et je l'appuierai de mes faibles moyens. A l'heure qu'il est, le ministère peut faire juger ce qu'il veut par la pairie, et soustraire aussi ce qu'il veut à sa juridiction. Il faut que cet état de choses ait une fin. Pour moi, je voterai le crédit sous le point de vue politique, sans restriction, sans réduction sur la somme, sans arrière pensée.

M. DE DAUNANT dit qu'il est conservateur, et que, s'il y a transaction proposée, elle ne peut avoir lieu que par certaines concessions faites de part et d'autre. Pour mon compte, dit l'orateur, je déclare que je n'ai aucune concession à faire. On parle d'une modification à faire aux lois de septembre: quant à moi, je la repousserai; mais enfin cette modification ne suffit pas pour motiver, pour établir une transaction.

L'orateur continue.

Il est quatre heures et un quart.

Mardi dernier, à sept heures, l'exécution du soldat Labourie, condamné à mort pour avoir assassiné son caporal, a eu lieu au Pharo, à Marseille. Le condamné a marché vers le lieu du supplice avec un courage qui ne s'est pas démenti un seul instant. Un prêtre, qui lui avait donné tous les secours de la religion, a reçu ses derniers adieux. Au nombre des spectateurs que cette exécution avait attirés, se trouvaient un assez grand nombre de femmes.

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIEZ.

Jeu de la roulette à six roues a traversé la ville et en est sorti par la barrière de Serin. Dans la soirée elle est revenue et a parcouru avec la plus grande rapidité nos quais et les quartiers qui les séparent. Quoiqu'elle fût montée par seize personnes, les deux seuls chevaux dont elle était attelée semblaient la trainer avec beaucoup de facilité. Les sièges étant découverts, ceux qui en ont suivi les mouvements ont pu remarquer qu'en franchissant les ruisseaux, les ornières, les trous qu'elle rencontrait sur son passage, elle ne faisait éprouver aucune secousse, aucun cahot aux personnes qui l'occupaient. Cet hexacycle appartient à la nouvelle administration des *Courriers du Commerce* qui seront prochainement établis sur les routes de Paris, et un modèle de diligence dans le même système arrivera dans quelques jours à Lyon. Comme chacun est intéressé à connaître les moyens de locomotion applicables à un service public, nous ne doutons pas que les propriétaires des nouvelles voitures ne s'empressent de les soumettre à l'examen de nos concitoyens aussitôt que celle qu'ils attendent sera arrivée, afin que tout le monde puisse juger des avantages ou des inconvénients que des messageries à six roues nous semblent avoir sur celles dont on a fait usage jusqu'à présent.

**BOURSE DE PARIS DU 16 MARS.**

Trois pour cent.....	85 55
Quatre pour cent.....	»

# Feuille d'Annonces.

## RELIGION DE L'AVENIR,

ou  
PHILOSOPHIE RATIONNELLE;

PAR RIGOLT.

Un volume in-8°.—Prix: 5 fr.—Se vend à Lyon chez les principaux libraires. (8267)

### ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de Me Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice, n° 23.

Mardi vingt-un avril courant et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, dans le domicile de la demoiselle Pesse, tenant pension bourgeoise à Lyon, rue Lafont, n° 8, au 2<sup>me</sup>, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers consistant en secrétaires, commodes, pendules, placards, glaces, chaises, fourneau de cuisine, linge, lits garnis, batterie de cuisine en cuivre, vaisselle, vins ordinaires et autres, ainsi que beaucoup d'effets mobiliers dépendant d'un fonds de restaurant, le tout saisi au préjudice de la demoiselle Pesse. (1162)

### (950) VENTE JUDICIAIRE

D'UN MOBILIER MODERNE, RICHE ET CONSIDÉRABLE.

Mardi prochain vingt-un avril mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteils, canapé, bureau à cylindre, glaces, commodes, secrétaire, corps de bibliothèque, vases en porcelaine, tableaux à l'huile, gravures, buffet de salle, cuivrierie, batterie de cuisine, etc.

Salle de vente, port du Temple, n° 42, au 1<sup>er</sup>.

Mercredi vingt-deux avril mil huit cent quarante, à neuf heures du matin, il sera, au lieu sus-indiqué, procédé par le ministère d'un commissaire-priseur à la vente aux enchères et en détail d'une grande quantité de papier et plumes, provenant de l'actif de la faillite du sieur Alphonse Ferlay jeune, ci-devant marchand-papetier à Lyon, rue de l'Aumône.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Laforge, syndic définitif de ladite faillite. (1738)

### ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

#### (2330) A VENDRE AUX ENCHÈRES, DEUX MAISONS

Situées à Vaise, faubourg de Lyon,

L'une place du Chapeau-Rouge, 7, composée de deux corps de bâtiments séparés par une cour; et l'autre rue du Pont de la Gare, avec un jardin contigu dans lequel se trouvent un hangar et une petite construction.

L'adjudication aura lieu le 15 mai 1840, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1, chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

#### (8213) VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,

Par le ministère de M<sup>e</sup> Vignet, notaire à Fontaines,

D'UNE BELLE ET VASTE MAISON DE CAMPAGNE, située à Cailloux-sur-Fontaines, près Lyon, à vingt minutes du passage des omnibus, et dans une site agréable.

La contenance est d'environ 70 ares.

La vente aura lieu dans la propriété le dimanche 26 avril 1840, à midi.

S'adresser, pour les renseignements ou pour traiter de gré à gré, audit M<sup>e</sup> Vignet.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-CÔME, n° 4.

#### VENTE AUX ENCHÈRES,

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Dans la salle des criées des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2<sup>e</sup>,

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> Rosier, notaire,

D'un beau domaine situé sur la commune de Polionnay, au hameau du Labbey, canton de Vaugneray (Rhône), composé de maison de cultivateur, bâtiments d'exploitation, cour, aisances, jardin, terres, prés, vignes, châtaigneraies et bois, cuves, vases vinaires, cheptel et outils aratoires.

Il appartient aux mariés Antoine-Louis Thival et Louise Poizat. Son étendue est de 21 hectares environ. Cette vente aura lieu aux enchères, en la chambre des notaires de Lyon, le jeudi 30 avril 1840, à dix heures du matin.

Le cahier des charges dressé pour l'adjudication est déposé dans l'étude de M<sup>e</sup> Rosier, notaire, auquel on pourra s'adresser pour les renseignements. (2382)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GEBBE, n° 14.

A vendre à 6 p. 0/0 de revenu.

PLUSIEURS MAISONS NOUVEES situées dans un bon quartier de fabrique. Le propriétaire acceptera et garantira l'exécution d'un bail de six à neuf ans.

DEUX MAISONS DE CAMPAGNE à Saint-Cyr au Mont-d'Or, l'une du prix de 5,000 fr., et l'autre du prix de 30,000 fr.

PLUSIEURS MAISONS à la Mulatière.

Pour le tout, s'adresser audit M<sup>e</sup> Morand. (2341)

# Banque Philanthropique.

ASSOCIATIONS MUTUELLES.

VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS déjà souscrits garantissent les chances de la mutualité.

DIX-HUIT MILLE SOCIÉTAIRES

Y ont engagé leur avenir et celui de leurs enfants.

Cette Banque a pour objet de réunir, sous diverses conditions d'associations, les enfants sur la tête desquels on désire placer des capitaux, avec abandon des mises, dans le cas de mort, au profit de la masse des survivants. Par une combinaison particulière, le père peut retrouver le capital que la mort de l'enfant lui ferait perdre.

A la caisse de survie, après 20 ans de dépôt, 1,000 fr. produisent environ 5,000 fr.

A la caisse de prévision, après 20 ans au plus, pour chaque contingent annuel, 1,000 fr. produisent 18,000 fr.

A la caisse dotale, 1,000 fr. à la naissance, et payés comptant, produisent, à l'âge de 24 ans pour les filles, et à l'âge de 30 ans pour les garçons, 17,660 fr.

La Banque consacre aux indigents un vingtième de ses remises.

S'adresser à M. Reynaud-Sabran, directeur de ladite Banque, port Saint-Clair, 19, de midi à deux heures. (7318)

(1097) Lundi vingt avril mil huit cent quarante, à midi, il sera, en l'étude de M<sup>e</sup> Fabre, notaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, procédé à la vente à l'enchère d'une petite maison de campagne située en ladite commune, joignant la place et l'église, ayant terrasse, tonne, pré-verger, et jouissant d'un beau point de vue; la contenance est d'environ douze ares, le prix n'excédera pas 6 à 7,000 fr.— Les facilités demandées seront accordées pour le paiement.

S'adresser pour traiter, avant la vente, à Lyon, rue Saint-Jean, 29, au 2<sup>e</sup>, et à Saint-Cyr, audit M<sup>e</sup> Fabre.

### ANNONCES DIVERSES.

#### (8212) A VENDRE,

A Collonges, sur les bords de la Saône,

UNE PETITE MAISON BOURGEOISE avec deux JARDINS clos de murs.

S'adresser, pour traiter, à M. Benoit, maître meunier à Collonges.

#### (8437) A vendre.

MAISON BOURGEOISE vaste et commode, avec écurie, remise, jardin, située à Millery (Rhône), ne formant qu'un seul et même clos. Il y a une pompe et un réservoir pour l'irrigation. Cette propriété provient de la succession de Jean-Baptiste Thibaudier, ancien maire.

S'adresser, pour la voir, au sieur Mathieu Jumeaux, à Millery, et pour traiter, à M. Paul Donnat, propriétaire à Saint-Alban-du-Rhône (Isère). On accordera toutes facilités pour le paiement.

#### (8438) A vendre en totalité ou en parties détachées.

SOIXANTE HECTARES DE TERRE d'un seul tènement, situés sur les communes de Pézieux et Revel, arrondissement de Vienne, à quatre lieues de cette dernière ville par une belle route.

Ce terrain, qui était précédemment propriété communale, est en première qualité; livré depuis cette année seulement à l'agriculture, il est susceptible de produire plusieurs récoltes sans qu'il soit nécessaire d'employer des engrais.

La grande profondeur du sol végétal promet les résultats les plus avantageux au propriétaire qui voudra faire des plantations d'arbres.

Cette propriété, qui est située sur un plateau élevé, n'est qu'à une demi-lieue des belles prairies de la Valoire; elle présente un des plus beaux points de vue; elle est en outre entourée de sources d'eau abondantes qui permettent d'y faire jaillir de belles fontaines.

Nonobstant tous ces avantages, le prix de ces soixante hectares de terrain n'excède pas le chiffre de soixante et quinze mille francs.

La vente aura lieu le dimanche 26 avril 1840, de gré à gré, à dix heures du matin.

S'adresser à M. Malacour, propriétaire, cours de Brosses, à la Guillotière, qui sera sur les lieux le jour indiqué.

A vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses.

DE BELLES USINES, situées dans le rayon de Dijon, se composant de haut-fourneau, feu de forge, patouillet, martinet, moulin à blé, plusieurs cours d'eau, terres, prés, bâtiments et dépendances.

La superbe position de ces usines, au centre de tous les produits nécessaires à leur roulement, et l'éloignement de tous autres établissements de ce genre, leur assurent une existence certaine et un succès proportionné au travail qu'on y voudrait établir.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CHEVROT, agent d'affaires, rue Sainte-Bénigne, n° 5, à Dijon. (Affranchir.)

A remettre.

FONDS DE CAFÉ, à Dijon, l'un des plus achalandés et des mieux situés dans la ville.

S'adresser comme ci-dessus.

A remettre.

UNE ANCIENNE MAISON DE COMMISSION ET DE ROULAGE, établie à Dijon et en pleine activité d'affaires. S'adresser comme ci-dessus. (8436)

#### (8248) A vendre.

UN CABRIOLET ANGLAIS, à quatre roues, avec tous les accessoires de voyage.

S'adresser à M. Pauche, hôtel de l'Europe, place Bellecour, à Lyon.

#### (8261) A vendre pour cause de santé.

FONDS DE PENSION ET RESTAURANT, situé au centre de la ville, sur une des places les plus fréquentées, très-achalandé, d'un prix très-moderé.

S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2.

#### (8244) A vendre.

FONDS DE CAFÉ situé aux Brotteaux, cours Trocadéro, n° 3, à l'extrémité du cours Morand. S'y adresser.

#### (8214) A vendre.

PLUSIEURS PETITES VOITURES ET DEUX OMNIBUS à douze et quatorze places.

A louer. — CHEVAL et VOITURE.

S'adresser chez M. Chevalier, place Saint-Michel, n° 5.

#### (8250) A vendre.

UNE VOITURE A LA FRANÇAISE pour la ville et le voyage, très-bien confectionnée.

S'adresser place Sathonay, rue Poivre, chez M. Grand-Claude, charron.

(8266) On désire trouver UN HOMME valide et de bonnes mœurs, capable de conduire un appareil de gélatine.

S'adresser au directeur du Dépôt de mendicité, près de l'Antiquaille.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UNE GRANDE QUANTITÉ DE VOITURES en tous genres, de ville et de voyage, neuves et de basard, à bas prix.

A louer à la Noël.

VASTE MAGASIN ET ENTREPOT.

S'adresser chez M. Burdet, carrossier, près du pont Morand, aux Brotteaux. (8258)

#### POMPE LYONNAISE A JET RÉGULIER.

PAR BREVET D'INVENTION.

Ce nouveau système de pompe, réunissant les avantages de toutes celles connues quant au produit et à la puissance motrice, peut s'appliquer contre l'incendie et à l'arrosage, sans nuire à son aspiration et sans autres additions que celles d'un jet ou d'une grille; sa composition simple la met hors d'état d'interruption, et sa construction solide en garantit les avaries ordinaires.

Pour la voir fonctionner, s'adresser, à Lyon, au sieur Antoine Laurent, pompier, rue Sainte-Hélène, n° 33, ou aux sieurs Rossignol frères, mécaniciens, rue de la Reine, n° 41. (8259)

(8243) Par décision du comité des syndics du 9 avril courant, les actionnaires de la compagnie des fonderies et forges de la Loire et de l'Ardèche sont invités à se réunir en assemblée générale le mercredi 29 de ce mois, à dix heures du matin, au bureau de la compagnie, à Lyon, rue Sainte-Hélène, n° 4.

UNE OPÉRATION qui produira un bénéfice de 100 p. 0/0, avec une somme de 3,000 f., doit engager MM. les capitalistes à se présenter chez l'auteur, qui, devant partir incessamment pour l'Italie, désire un ASSOCIÉ auquel il offre d'enseigner la clé de sa méthode.

Ecrire franco, en donnant son adresse, à M. P., poste restante. (8253)

## PAPIERS PEINTS.

Le sieur BOISSON prévient MM. les propriétaires qu'il a transporté son magasin de détail dans sa manufacture, où il livrera ses produits au prix de fabrique, rue Monsieur, derrière le cours Bourbon, près le pont de l'Hôtel-Dieu, aux Petits-Brotteaux. (8246)

### Avis intéressant.

Mme veuve DUPORT, propriétaire d'une jolie maison de campagne, à la Croix-Rousse, rue de l'Enfer, n° 9, près les portes des Chartreux, prend en pension les dames malades ou en convalescence, à des prix bien modérés. Chaque pensionnaire pourra avoir une chambre indépendante où elle recevra tous les soins qu'exigera sa position. La maison a de plus un superbe clos avec deux jolies salles d'ombrage; on pourra s'y procurer du lait de toute espèce. A côté de ladite maison se trouve un établissement de bains. (8264)

S'y adresser tous les jours.

EAU DU BAINS DU JARDIN, RHONE.

Rue Belle-Cordière, 5, et rue Bourgchanin, 4, à Lyon. M. CHARRUY vient de faire mettre entièrement à neuf cet établissement déjà connu; rien n'a été épargné pour réunir la salubrité à la propreté.

La bonne tenue de ces bains fait espérer à son propriétaire une confiance qu'il s'efforcera toujours de mériter. L'ouverture a eu lieu MERCREDI 8 AVRIL 1840. (7312) On porte des bains à domicile.